



## OPEN TRIPLE HANDICAP SAINT-TROPEZ

organisé par l'**UST Bowling Saint-Tropez**

**au Bowling de Draguignan**

(Centre Commercial les Hellènes, 42 impasse des Géraniums 83300 Draguignan)

**Du 4 au 11 janvier 2026**

### **Règlement**

Cette compétition non homologuée est ouverte aux **24 premières triplettes** inscrites, composées de joueurs ou joueuses licenciés ou non-licenciés.

### **Handicap**

Pour le joueur licencié, le handicap retenu par joueur sera de 70 %, basé sur le dernier listing disponible sur le site de la FFBSQ, au premier jour de la compétition.

Pour le joueur non-licencié (non répertorié auprès de la Fédération), le handicap sera de 80 % selon le mode de calcul de celle-ci. Il sera calculé à l'issue des 3 premières lignes du tour qualificatif et il sera ajouté au score obtenu lors de ce tour de qualification. Ce handicap sera conservé pour l'ensemble de la compétition.

### **Déroulement de la compétition**

#### **Tour de qualification**

Chaque triplette effectuera 6 lignes en 2 séries consécutives de 3 lignes avec un décalage de 3 pistes vers la droite.

En cas d'égalité, c'est la meilleure dernière ligne avec handicap qui l'emportera.

Les 8 premières équipes seront qualifiées pour la finale.

#### **Finale**

Les 8 équipes disputeront 7 matches Petersen. Les scores repartiront à zéro.

La bonification sera de 90 quilles par match gagné et 45 en cas d'égalité.

En cas d'égalité lors de la phase finale, le classement des équipes ex aequo sera conservé et les indemnités réparties entre-elles en fonction de leur position dans ce classement.

#### **Jours et horaires**

**DIMANCHE 04 JANVIER      19 h**

**LUNDI 05 JANVIER      19 h**

**VENDREDI 09 JANVIER      13 h**

**SAMEDI 10 JANVIER      9 h 30**

**DIMANCHE 11 JANVIER      FINALE    9 h**

Le tour du Samedi est réservé en priorité aux joueurs à plus de 100 kms.

### Engagement

Renseignements et inscriptions : Jean-Paul Darre 06.18.62.51.66 - [jpdarre@sfr.fr](mailto:jpdarre@sfr.fr)

Thomas Pepin 06.20.02.58.71- [pepin.thomas@neuf.fr](mailto:pepin.thomas@neuf.fr)

Adresse : Jean-Paul DARRE 150 avenue de Provence L'Avant-Scène Entrée Mistral 83600 Fréjus

Les droits d'engagement sont fixés à **50 € par joueur**.

Seules seront considérées comme définitive, les inscriptions confirmées par l'envoi d'un chèque libellé à l'ordre de l'UST Bowling Saint-Tropez (encasement après la compétition) ou d'un virement bancaire sur le compte : **IBAN FR76 1910 6000 0443 6848 5791 722**.

Pas de paiement par Carte Bancaire.

### Bilan financier pour 20 équipes

	€		€
Engagements	3000	Lignes (528)	1900,80
Sponsor	190,80	Organisation	120
	<hr/>	Indemnités	<u>1170</u>
	<hr/>		3190,80

### Bilan financier pour 24 équipes

	€		€
Engagements	3600	Lignes (600)	2160
Organisation	120	Indemnités	<u>1320</u>
	<hr/>		3600

### Indemnités de déplacement

#### 20 équipes

1 <sup>er</sup>	300 €	5 <sup>ème</sup>	90 €
2 <sup>ème</sup>	240 €	6 <sup>ème</sup>	90 €
3 <sup>ème</sup>	180 €	7 <sup>ème</sup>	75 €
4 <sup>ème</sup>	120 €	8 <sup>ème</sup>	75 €

#### 24 équipes

1 <sup>er</sup>	330 €	5 <sup>ème</sup>	105 €
2 <sup>ème</sup>	270 €	6 <sup>ème</sup>	105 €
3 <sup>ème</sup>	195 €	7 <sup>ème</sup>	90 €
4 <sup>ème</sup>	135 €	8 <sup>ème</sup>	90 €

Les indemnités de déplacement seront réajustées en fonction du nombre d'équipes participantes. L'organisateur effectuera le tirage au sort pour l'attribution des pistes et réglera tout litige éventuel. L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la compétition si moins de 20 équipes sont inscrites.

